Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 36

Rubrik: La Chaux-de-Fonds

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



GROSSES RECETTES ASSURÉES FERNANDEL MARGUERITE MORENO COMPTOIR CINÉMATOGRAPHIQUE

GENÈVE



Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton

de Vaud nous communique:

Concerne les films:
Abyssinie (film Mittelholzer), Bout de Chou,
La coqueluche de ces dames, Le nouveau Gulliver, Les hommes traqués, Malleur aux vaineus,
Au pays des Soviets, J'te dis qu'elle l'a fait de
Fœil, La famille Pont-Biquet, Les époux célibataires, Le retour de Bull Dog Drummond, Menaces, Quand la vie était belle, Ferdinand le noceur.
Vu le préavis de la Commission cantonale de
contrôle des films,
vu les disnocitions de l'art 15 nouveau de l'ar-

controle des 11ms, vu les dispositions de l'art 15 nouveau de l'ar-rété du Conseil d'Etat du 4 octobre 1927 sur les cinématographes et les dépôts de films,

décide :

Le film documentaire intitulé Au pays des Seviets, relatif au séjour en U.R.S.S. des délégations ouvrières internationales en mai 1935 — production Soyouz cinéchronique — présenté à la Commission de contrôle le 9 octobre

peut être autorisé aux conditions suivantes :

suppression de deux sous-titres:

Ire partie: «Quand je retournerai dans
mon pays, je dirai la vérité pour répondre aux mensonges et aux agressions de
la presse capitaliste.»

Gme partie: «Au revoir, pays des Soviets!

Au revoir, notre patrie prolétarienne!»

- b) suppression de la sonorisation musicale et parlée, le film étant projeté « muet » comme l'Association suisse des amis de l'U. R.S.S. l'a demandé;
- c) interdiction de commenter le film, comme aussi de le présenter à l'occasion d'une con-férence quelconque, ou d'une réunion à ca-ractère politique;
- (d) observation stricte des lois et règlements sur la matière, notamment des articles 1 et 32 de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les ci-nématographes.
- 2. Toute infraction aux conditions qui précèdent entraînera le retrait immédiat de l'autorisa-tion et des poursuites conformément aux arti-cles 79 et suivants de l'arrêté précité.

Le film de Mittelholzer, Abyssinie, peut être autorisé sans réserve. Toutefois, la présentation de ce film aux enfants ne peut être permise qu'a-près suppression de deux scènes:

1. Opération de la circoncision

2. Danses de jeunes femmes entièrement nues (un peu avant la fin).

(un peu avant la fin).

Le film Malheur aux vaincus ne peut en aueun cas être autorisé en faveur des enfants, en
raison de certaines scènes impressionnantes.

Les films ci-après ne peuvent être autorisés
sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du
Département de justice et police;

Bout de Chou, Le nouveau Gulliver, Les hommes traqués, Menaces, Ferdinand le noceur.

L'interdiction d'admission des jeunes gens âgés moins de 18 ans révolus est étendue à l'égard des films ci-après :

J'te dis qu'elle t'a fait de l'œil, La coqueluche de ces dames, La famille Pont-Biquet, Le retour de Bull Dog Drummond, Les époux célibataires, Quand la vie était belle.

Le chef du Département : BAUP.

Le Département de justice et police du canton Genève nous communique :

de Genève nous communique:

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films:

Les films suivants sont autorisés sans réserve:

Le cabochard, Horizons nouveaux, Retour à la nature, La veuve joyeuse, Furie noire.

Le film Ferdinand le noceur est à interdire. Le thème graveleux est développé de telle manière que le film attente sans conteste à la morale. Dialogues salaces. Seènes de maison publique et de bas dévergondage.

Le Département de justice et police du canton

Nous avons l'honneur de porter à votre con-naissance que la Commission de censure de notre canton a décidé, en date du 21 octobre et après visionnement, de refuser les films suivants :

Parlez-moi d'amour, Crime sans passion, Pen-on Mimosas, Dames, Le bonheur, Les voleurs

"Le criminel inconnu"

A un public d'invités, les « Cinémas Populaires Romands » présentèrent, le 9 octobre, en la sale ut « Molard », à Genève, le dernier film de Jean Brocher: Le criminel incomu.

Avant de vous en dire mérites et défauis, il convient de jeter un coup d'oril dans la salle, où presque tous les sièges sont occupés. Rarement vit-on pareille assemblée de faces pâles. On chercherait en vain figure rubieonde de bon Vaudois, aimant ses vignes et le vin. En revanche, que de figures longues, moroses (à vous remettre en mémoire, par antiphrase, l'adage qui assure que « le bon vin réjouit le cœur de l'homme »), et que de grandes barbes aussis — qu'on aurait envie de tirer, un peu, pour être sûr qu'elles ne sont point postiches — que de téles encore de la Ville Haute, c'est-à-dire bien genevoises, aussi sévères et fermées que la porte de Saint-Antoine... quand on ne l'ouvre pas! Tout ce monde paraît pénétré d'une rigide mission, celle de juger un film. Car il suffit qu'on lance des invitations, gratuites, pour qu'en presque chaeun de nous s'érige un... critique. A la place de M. Jean Brocher, je tremblerais Mais, j'y songe, toutes ces personnes qui, d'ordinaire et pour la plupart, méprisent le cinéma, comment se fait-il qu'aujourd'hui, en si grand nombre, elles y viennent?... Serait-ce parce qu'il ne leur en coûte pas un sol?...

N'approfondissons pas, et regardons le film qui commence avec, en gros premier plan, l'instrument du drame, un simple couteau de cuisine avec le quel, paraît-il, on peut tuer un homme et méme son mari. Que le cinéma est donc instructif! Mais, après le drame, la lumière. Et le film s'en trouve et soliciellé, Qu'il s'agisse de prés fleuris où dominent et se balancent des graminées d'argent, qu'entre les tronces de sapins d'une forêt juras-sienne glissent des rayons, que sur les lagunes de Venise se profilent, à contrejour, des gondoisé, cest partout la plus rayonnante clarté. Les vues de Venise, par exemple, sont d'entre les plus bel-leaque l'éeran ait jamais reproduites, et l'on s'y voit soi-même en rev

ma?...
En fin de projectión, Le eriminel inconnu fut applaudi, ou pluiôt ce fut le film, son auteur et ses interprètes qui recueillirent là le fruit de leurs efforts.

(Remarqué, à la sortie, le jeune premier qui fondit sur un de nos confrères, quétant avis ? encouragements ? compliments ?... Ah! jeunesse !)

E. E.

La Chaux-de-Fonds

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le numéro 34 du «Schweizer-Film-Suisse», notre Théâtre est appelé à disparatire pour faire place à un établissement moderne.

Les pourparlers engagés entre Musica (société créée en vue de la construction d'une salle de concerts), la Société du Théâtre et la Compagnie générale du cinéma, sont aujourd'hui assez avancés pour qu'on puisse annoncer leur aboutissement probable et prochain.

Un plan provisoire a été déposé au Département des Travaux publies, Sitôt l'autorisation provisoire obtenue, les plans définitifs seraient élaborés, le devis établi et les conventions passées entre les divers intéressés.

Verwertungsanzeige

Im Auftrage des Betreibungsamtes Lufingen (Zürich) bringt die unterzeichnete Amtsstelle Samstag, den 16. November 1935, nachmitagas 3 Uhr, im Gasthaus zum "Freischütz", Niederurnen, auf 1. betreibungsrechtliche Versteigerung:

eine Tonfilm-Apparatur "Ernemann 1"

gebraucht, mit Tonkopf, Vorverstärker, Hauptverstärker, zwei Laufsprechern mit Transformafor (einer mit Zusafz-gerät "Philips"), Grammophonmoformit Pic-up, zwei Schalttafeln, 1 Dynamomaschine, Leinwond und Vorhänge.

Zuschlag gegen Barzahlung.

Betr. eventueller vorheriger Besichtigung wende man sich an das Betreibungsamt Niederurnen (Glarus).

Niederurnen, den 28. Oktober 1935.

Betreibungsamt Niederurnen.

Kleines bis mittleres KINO

zu pachten gesucht Deutsche Schweiz. Auch Sonntagskino, evtl. renovationsbedürftig.

Ausführliche Offerten an H. K., Schweizer-Film-Suisse, Lausanne.

Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— Kinematograph, — 30. September, «Forum Cineton A.-G.», in Zürich (S. H. A. B. Nr. 83 vom 11. April 1934, Seite 957), Betrieb von Kinematographen-Theatern, Kino- und Variété-Aufführungen. Durch Beschluss der Generalversamming der Aktionäre vom 19. September 1935 hat sich die Gesellschaft aufgelöst; sie tritt in Liquidation. Die Durchführung der Liquidation erfolgt unter der Firma Forum Cineton A.-G. in Liq. durch den alleinigen Liquidator Rudolf Fechter, Kaufmann, von Basel, in Arlesheim, Dessen bisherige Prokura ist damit erloschen. Erloschen sind ferner die Unterschriften der Verwaltungstamitglieder Richard Rosenthal, Rudolf Rosenthal, Robert Rosenthal, Louis Königsbacher und Walter U. Vogt.

— 2 octobre, La raison suivante est radiée d'of-

— 2 octobre. La raison suivante est radiée d'office ensuite de faillite: Armand Guidoux, à Lausanne, exploitation d'un cinématographe (F. o. s. du c. du 17 décembre 1934).

— 3 octobre, La société en nom collectif Bardet & Chappuis, à Vevey, exploitation du cinématographe «Sélect» (F. o. s. du c. du 23 novembre 1932, No 275, page 2737), est radiée d'office ensuite de faillite.

— Kurhaus. — 7 ottobre, La ditta Wilhelm Høyler, a Cademario, esercizio del Kurhaus Ca-demario (F. u. s. di e. des 1º ottobre 1932, No 230 p. 2319), viene cancellata per cessione di azienda.

— Kurhaus, — 7 ottobre. Titolare della ditta Hermann Friederich, a Cademario, è Hermann Friederich, di Wilhelm, germanico, domiciliato a Cademario. Esercizio del Kurhaus Cademario.

— Lichtspieltheater, — 9. Oktober, Inhaber der Firma Arthur Mutz, in Basel, ist Arthur Mutz-Wagner, von und in Basel, Betrieb eines Licht-spieltheaters. Obere Rebgasse 28.

spieltheaters. Obere Rebgasse 28.

— 10. Oktober. Capitol-Theater Aktiengesell-schaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 199 vom 26. August 1932, Seite 2054). Hans Sutz ist aus dem Verwaltungsrat umd der Direktion ausgeschieden; seine Unterschrift ist erloschen. Neu wurden in den Verwaltungsrat gewählt Dr. Richard Frankfurter, Rechtsanwalt, deutscher Reichsangehöriger, in Zürich; Eugen Brandenburger, Kaufmann, von Brunnadern (St. Gallen), in Wil (St. Gallen) und Albert Besse, Direktor, von und in Basel. Die Verwaltungsratsmitglieder führen Kollektivunterschrift je zu zweien.

lektivunterschrift je zu zweien.
— 10. Oktober. Schweizer Schul- & Volkskino, Gemeinnütziges Zentralinstitut für Filmwesen, Genossenschaft mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 134 vom 13. Juni 1931, Seite 1292). Aus dem Leitungsausschuss ist Dr. Arnold Schrag ausgeschieden; seine Unterschrift ist erloschen. Eine Ersatzwahl hat nicht stattgefunden.

satzwahl hat nicht stattgefunden.

— Cinematographe, — 14 octobre. Dans son assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 octobre 1935, dont procès-verbal authentique a été dressé par Me Pierre Carteret, notaire à Genève, la Société Cinématographique du Grand Cinéma, société anonyme établie à Genève (F. o. s. du c. du 11 novembre 1929, page 2240), a modifié sa raison sociale en : Rio S. A., la salle cinématographique qu'elle exploite à Genève, rue du Rhône, No 42, étant actuellement comme sous le nom de « Rio ». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

— Kino-Cabaret usw. — 15. Oktober, Die Genossenschaft Société Studio Nord-Sud, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 230 vom 2. Oktober 1935, Seite 2442). Kino-Cabaret usw. verzeigt als Geschäftsdomizil Limmatquai 16, in Zürich 1.

domízil Limmatquai 16, in Zürich 1.

— 14. Oktober. Die REAG Reklame Aktiengesellschaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 60 vom 13. März 1933, Seite 602), hat ihr Geschäftslokal verlegt nach Scheuenkerstrasse 4, in Zürich 6.

— 18. Oktober. «WAG» Wissenschaftliche Apparate A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 8 vom 11. Januar 1934, Seite 82). Diese Gesellschaft hat ihr Geschäftsdomizil nach Zürich 1, Gessneralles 34, verlegt.

— 24 octobre. Lux-Film, société coopérative ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 août 1935, page 1972). Les bureaux actuels de la société sont: Rue de Rive 4.

— 25. Oktober. Nachstehende Firma, welche

25. Oktober. Nachstehende Firma, welche faktisch nicht mehr besteht und liquidiert hat, wird gemäss Verfügung der Volkswirtschaftsdi-rektion des Kantons Zürich vom 23. Oktober 1935

Tonfilmapparate. — Primoton Aktiengesell-schaft, Fabrikation und Vertrieb von Tonfilmap-paraten, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 66 vom 19. März 1932, Seite 673).

Konkurssteigerungen

Konkurssteigerungen

Kt. Zürich. — Konkursamt Aussersihl-Zürich.

Im Konkurse über die Genossenschaft Volkstheater Zürich. Treichlerstrasse 3, in Zürich, worden im Auftrage des Konkursamtes Hottingen-Zürich, Montag, den 11. November 1935, nechnittags 3 Uhr, im Restaurant e Stauffacher an der Werdstrasse 31, in Zürich 4, versteigert; Wohnhaus usw, an der Neugasse Nr. 57, in Zürich 5, unter Nr. 3443, für Fr. 179,000.— assekuriert. Wohnhaus usw, an der Neugasse Nr. 50, in Zürich 5, unter Nr. 3444, für Fr. 191,000.— assekuriert. 50.56, im Grundfläche obiger Gebäude und Hofraum, Kat.-Nr. 2164. Servituten laut Grundprotokoll. Zugehör: Gegenstände laut Spezifikation im Lastenverzeichnis zum Betriebe des in der Liegenschaften; Fr. 500,000.— Schatzungswert der Liegenschaften; Fr. 500,000.— Schatzungswert der Zugehör; Fr. 4,000.—
Die Steigerungsbedingungen und das Lastenverzeichnis liegen hierorits zur Einsicht auf. Es findet nur diese Steigerung statt und es erfolgt der Zuschlag ohne Rücksicht auf die Schatzung. Zürich, den 16. Oktober 1935.

Zürich, den 16. Oktober 1935.

Konkursamt Aussersihl-Zürich: H. Gassmann, Notar,

Etat de collocation

Ct. de Vaud. — Office des faillites de Lausanne. Failli : Siegrist Raoul, à Lausanne. Délai pour intenter action : 22 octobre 1935.

Ouverture de faillite

Faillie: Société en nom collectif Bardet & Chappuis, Cinéma Select, à Vevey, ruelle de la Veveyse, à Vevey. Date de l'ouverture de la faillite: 6 septembre 1935. Liquidation sommaire, art. 231 L. P.: 19 octobre 1935. Délai pour les productions: 15 novembre 1935.

Le bătiment actuel sera rasé et remplacé par une construction comportant une salle de spectacles avec accessoires (vestiaires, foyers, etc.) et des magasims.

La salle serait aménagée pour les concerts, le théâtre, le cinéma et les expositions, telles que le Salon d'horlogerie. A cet effet, le planeher du parterre sera mobile; il pourra être relevé au niveau du podium.

La salle aura un parterre et une galerie de face. Mille sièges spacieux et confortables sont prévus, d'où l'on verra et entendra tout.

Si les prévisions se réalisent, les travaux pourraient commencer au printemps prochain, pour permettre l'ouverture de la nouvelle salle vers le 15 novembre 1936.

Comme par le passé, M. Ch. Augsburger restera le directeur du Théâtre et exploitera ainsi une troisième salle obscure et sonore.

— Le consortium qui doit reprendre l'exploitation en sonore de l'ex-« Apollo s, envisagerait la réouverture de cette salle pour le 15 septembre 1936.

— Un cafetier vient d'obtenir de l'Etat l'au-

bre 1936.

— Un cafetier vient d'obtenir de l'Etat l'au-torisation de transformer son établissement en cinéma-braserie. Selon certains bruits, la Com-mune chercherait à le dissuader de mettre ce prot à exécution. En quoi elle a parfaitement raison. Si les di-

vers projets énoncés sont mis à exécution, nous serions dotés, à l'avenir, de huit cinémas sono-res pour une population dépassant de peu trente mille âmes!

mille âmes!

Comme de coutume, les Galas Karsenty annoncent pour la saison d'hiver une série de beaux
spectacles. Parmi les artistes qui y figureront,
signalons Mme Betty Dausmond, MM. Aquistapace, Jacques Baumer, Jean Max, Jean Worms et
Jean Servais, qui ne sont pas des inconnus pour
les habitués du cinéma.

Môtiers

Une belle œuvre pour les gosses.

Poursuivant son œuvre utile et désintéressée.

Poursuivant son œuvre utile et désintéressée, le Cinéma scolaire a offert dimanche 29 septemer un programme qui a été fort goûté. Il comprenait des films instructifs d'une belle tenue artistique.

Les comptes des cinq dernières séances ont été vérifiés par M. le pasteur Sandoz, sur demande de M. André. A ce jour, 1521 personnes (adultes et enfants) ont assisté aux séances qui ont laissé et nbénéfiee de Fr. 313,80 soit Fr. 108,20 à la Commune (droit de timbre) et Fr. 253,60 aux fonds des courses scolaires Môtiers-Boveresse et quelques œuvres d'utilité publique. Le cinéma scolaire no donnera qu'un nombre très restreint de séances pour tenir compte des nombreuses made séances pour tenir compte des nombreuses ma nifestations locales

Kino-Bestu

doch gut erhalten, zu kaufen gesucht. Eventl. auch in kleineren Posten. Offerten an

W. Düscher, zum "Wilden Mann ". Ins-Anet (Bern).